



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télec. : 418 673-7205

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE
449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télec. : 418 544-1081

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, Peggy Lemieux directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, concernant une demande de dérogation mineure faite en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 15-336 relatif aux territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **le 14 juin 2022, à 19 h, à l'hôtel de ville de Saint-Honoré situé au 3611, boulevard Martel**, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay tiendra une consultation publique et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

M^{me} Christine Baril demande d'accorder une dérogation mineure sur une propriété située au lac Belley, en TNO Lalemant et faisant partie de la zone 5-2 F du Règlement de zonage numéro 15-332.

La demande vise à accorder une dérogation mineure portant sur la disposition 4.17 Marge riveraine, section III Dispositions s'appliquant aux marges, chapitre 4, du Règlement de zonage numéro 15-332, afin de permettre que la construction d'un bâtiment accessoire (hangar à bois) soit autorisée dans la marge riveraine de 20 mètres d'un cours d'eau jusqu'à un maximum de 10 mètres sans empiéter dans la rive.

Au cours de cette assemblée publique, les personnes intéressées à propos de cette demande pourront se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Honoré, ce 30^e jour de mai 2022.

Peggy Lemieux
Directrice générale et greffière-trésorière